

Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE : --

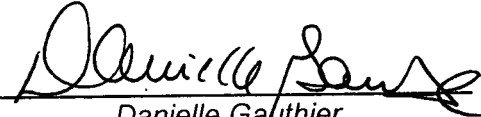
Les règlements suivants, adoptés à la séance du conseil municipal du 2 mai 2017 :

- Règlement numéro 194-31-2017 amendant le règlement de zonage numéro 194-2011 afin d'ajouter l'usage de service de construction et de garage de stationnement pour véhicules lourds dans la zone CA 712
- Règlement numéro 201-4-2017 amendant le règlement sur les usages conditionnels numéro 201-2012 afin d'autoriser en usage conditionnel l'entreposage en vrac dans la zone CA 712

sont entrés en vigueur à la date de délivrance des certificats de conformité par la MRC des Laurentides, soit le 19 mai 2017.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de l'ensemble des règlements à l'hôtel de ville au 100 Place de la Mairie à Saint-Faustin-Lac-Carré, les jours ouvrables du lundi au vendredi entre 8h30 et 12h00 et 13h00 à 16h30, ainsi que sur le site Internet municipal au www.municipalite.stfaustin.qc.ca.

DONNÉ à Saint-Faustin-Lac-Carré ce 5^e jour de juin deux mille dix-sept.


Danielle Gauthier
Directrice générale adjointe
et secrétaire-trésorière adjointe